

**Agence Sanitaire Locale CN 1
Service d'Accueil des Urgences (SAU)
HÔPITAL**

Le Service d'Accueil des Urgences (SAU) est une structure dédiée aux situations d'urgence médicale.
L'ordre de passage aux urgences ne suit pas l'ordre d'arrivée, mais dépend de la gravité de l'état du patient. C'est pourquoi des codes couleur de priorité ont été mis en place.

TRIAGE : la gravité est évaluée dès votre accueil par du personnel infirmier spécialisé et formé. Un code couleur vous sera attribué en fonction de votre état, de vos symptômes et du moment de votre prise en charge.
La priorité d'accès dépend du code couleur qui vous a été attribué par l'infirmier(ère) de triage.

Nous vous informons que vous serez appelé(e) par le numéro indiqué ci-contre, conformément à la législation sur la protection des données personnelles. Cette mesure n'a pas pour but de manquer de respect, mais de garantir la confidentialité de chacun.

Votre numéro est le suivant :

C'est ce numéro qui sera appelé.

Votre code couleur :

Votre code couleur d'accès est :

EXPLICATION DU « CODE COULEUR »

CODE ROUGE

URGENCE ABSOLUE – ACCÈS IMMEDIAT
Cas très graves, avec pronostic vital engagé, nécessitant une intervention immédiate de l'équipe médicale.
Toutes les personnes en attente sont priées de patienter pour permettre la prise en charge prioritaire des patients en danger de mort.

CODE ORANGE

URGENCE - ACCÈS RAPIDE
Cas graves nécessitant une prise en charge rapide pour éviter une aggravation de l'état clinique.
Le patient attendra le moins possible, même en cas d'« urgence en cours ».

CODE BLEU

URGENCE DIFFÉRABLE – ACCÈS APRÈS LES CAS URGENTS
Ce code est attribué aux patients ne présentant pas de symptômes graves, sans risque d'aggravation immédiate, mais en situation de souffrance modérée. Le patient sera examiné après les cas plus urgents.

CODE VERT

URGENCE MINEURE – ACCÈS APRÈS LES CAS URGENTS ET DIFFÉRABLES Ce code est attribué aux patients ne présentant pas de symptômes graves, sans risque d'aggravation, mais en situation de souffrance légère. Le patient sera examiné après les cas plus urgents.

CODE BLANC

AUCUNE URGENCE

Ce code est attribué aux patients dont les soins pourraient être assurés par un médecin généraliste ou le médecin de garde. Le patient sera néanmoins examiné dès que possible. Conformément aux dispositions régionales, un ticket modérateur pourrait être appliqué.

Votre service de soins est indiqué ci-après

VOTRE PROBLÈME SERA PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE DE SOINS

.....

Rappel important : le patient est invité à revenir aux Urgences après toute consultation spécialisée pour une réévaluation clinique et la clôture du rapport médical, sauf pour les Fast-Track et les urgences Pédiatriques.

Les patients doivent signaler toute modification de leur état de santé.

Nous rappelons que le temps d'attente permet au personnel des Urgences d'effectuer le diagnostic et d'assurer les soins pour les autres patients.

Information : Conformément au règlement interne de l'hôpital, les patients qui quittent les Urgences avant la fin de la prise en charge et de la consultation médicale (sans validation par le médecin des Urgences) seront enregistrés comme une sortie en « CODE BLANC ». Cela peut entraîner le paiement d'un ticket modérateur, le cas échéant